



Procès-verbal de la rencontre du Bureau des directeurs de l'ACJCS

Le samedi 29 avril 2023 au Chateau Laurier Ottawa, ON

Présents:

Monast, M.
Groves, J.
Lynch, M.
Conlan, C.
McMurtry, J. (par vidéo)
Edmond, J. (par vidéo)
Granosik, L.
Quigg, K.
Duncan, J.
Gagné, S.
Chappel, D. (par vidéo)
O'Brien, K. (par vidéo)

Key, N. (par vidéo)
Brand, W. (par vidéo au sujet de l'ordre de jour sur la rémunération)
Tholl, J.
Davidson, K
Lockhart, S. (Directrice générale)
Amoretti, M. (Interprète)
Caltabanis, C. (Interprète)

Absents:

Farrar, D.
McKelvey, M.

9 h 05 Ouverture— Michèle Monast

Observations de Marc Giroux- Commissaire à la magistrature fédérale

À partir du 1 avril 2023 le salaire des juges puinées sera de 383 700 \$. Le Commissariat reconnaît que le remboursement des demandes d'indemnisation a été plus lent au cours des derniers mois. Il est reconnaissant d'avoir été informé de ces délais. Le délai d'attente habituel est de 10 jours à compter de la réception de la demande, mais la grève des membres de l'AFPC et un manque de personnel a ralenti le processus de traitement des demandes. Le Commissariat est en train d'ajouter des ressources au bureau des réclamations.

Il a publié de nouvelles lignes directrices concernant les indemnités des frais accessoires ou de faux-frais, de déplacement et de conférence.

La publication des dépenses des juges n'a pas suscité beaucoup d'attention de la part des médias. Nous avons travaillé fort dès le départ pour renseigner les médias sur les dépenses des juges.

À l'heure actuelle, 85 postes de juges sont vacants. 81 nominations ont été effectuées en 2022 dont 43 ont été prononcées ces six derniers mois. Au cours de l'année écoulée, les comités consultatifs de la magistrature ont examiné 417 candidatures et évalué 320 candidats. Bien qu'il soit meilleur que ces dernières années, le nombre de candidatures reste inférieur à celui des années précédentes, où l'on comptait habituellement 500 candidatures.

Le Commissariat — la division de la coopération internationale — offre des conseils sur les projets judiciaires internationaux, en collaboration avec Affaires mondiales Canada, dans le cadre de projets récents en Colombie

et en Mongolie. Si des juges reçoivent des demandes de participation à des projets internationaux, veuillez demander au Commissariat d'approuver le projet.

Le Commissariat a créé des modules de sécurité pour les juges qui voyagent à l'étranger.

La grève a été déclenchée au cours d'une session de formation linguistique et certains instructeurs ont exercé leur droit de grève. La Directrice a géré la session de formation de la meilleure façon qui soit.

Questions de la Juge Lynch sur les incidences de la grève sur les réclamations et les nominations judiciaires. Certaines incidences.

Judicom/Judicloud sera soumis à des tests au cours des prochains mois et sera ensuite mis en œuvre. Judicloud serait probablement le nouveau nom, car il s'agit d'une initiative basée sur l'infonuagique.

540 juges participent à des programmes de formation linguistique.

Le juge Granosik a indiqué que deux juges du Québec sont poursuivis en justice pour obtenir des dommages intérêts et ont besoin d'un avocat. Toutefois, les honoraires versés aux avocats sont très bas et le juge est tenu de retenir les services de l'avocat directement. Ces deux éléments soulèvent des inquiétudes quant à l'indépendance judiciaire. Le Commissaire est d'accord pour dire que ces questions soulèvent des problèmes l'indépendance judiciaire. Il recommandera une augmentation du taux horaire, le plus élevé étant fixé à 500 dollars de l'heure. Le Commissariat avisera les juges qui retiennent actuellement les services d'un avocat de ce changement. Le barème est basé sur les tarifs fixés par le ministère de la Justice. L'expérience a démontré qu'il serait laborieux d'attendre que le ministère augmente les tarifs, de sorte que le commissaire subventionnera le paiement des avocats en puisant dans d'autres budgets.

Le juge Granosik se demande si le Commissaire ne pourrait pas servir d'intermédiaire entre l'avocat et le juge qui demande de l'aide. Le Commissaire a répondu que les juges préfèrent choisir leurs avocats et que le Commissariat n'a pas la compétence de recommander des avocats. Toutefois, le Commissariat pourrait communiquer les tarifs disponibles à l'avocat une fois qu'il a été choisi par le juge. Le juge doit demander à l'entreprise de communiquer avec le Commissariat. Les factures juridiques sont adressées à la Commissaire adjointe, Errolyn Humphries.

En réponse à une question demandée par la juge Monast, 20 % des frais de justice sont payés pour les affaires ne relevant pas de la conduite. Le Commissariat n'a pas la capacité de décider si une facture est raisonnable.

La juge O'Brien demande si l'indemnité pour frais accessoires peut couvrir la "tenue de chambre" à Terre-Neuve-et-Labrador, car cette tenue n'est portée que devant la cour. Le commissaire a répondu qu'il avait récemment pris connaissance de cette situation, qu'il étudiait la question et qu'elle lui semble logique. Les vêtements de fonction qui ne peuvent pas être utilisés ailleurs devraient être couverts par les indemnités.

Le juge Groves a demandé quand la fonction de directeur exécutif sera occupée par quelqu'un d'autre. Le commissaire répond qu'il remplit temporairement ce rôle et qu'un concours a été organisé. Un candidat est retenu pour la suite du concours. Dans certains cas, le fait que le commissaire assume les deux fonctions permet de gagner du temps, mais il comprend que l'association puisse être mal à l'aise à l'idée qu'il exerce les deux fonctions.

La juge Duncan a noté qu'il y a 13 postes vacants en C.-B., mais que le CCM arrive à échéance demain. Le commissaire répond qu'il y a moins de candidatures en provenance de Vancouver. (Il n'est pas clair s'il parle des candidatures au CCM ou à la fonction de juge). Quoi qu'il en soit, le cabinet du ministre nomme les membres du CCM. Le ministre prolongera peut-être les mandats des membres du CCM.

Approbation de l'ordre du jour

Motion d'approbation l'ordre du jour par la juge Quigg

Appuyée par le juge Granosik

Approuvée.

Approbation du procès-verbal — novembre 2022

La juge Duncan était sur Zoom pour la réunion, non présente, comme indiqué dans le procès-verbal.

Motion d'approbation du procès-verbal par le juge Granosik

Appuyée par le juge Groves

Approuvée.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont publiés sur le site web, à l'intention des membres uniquement.

Mise à jour de la composition des comités et du Conseil

En novembre 2022, la Présidente a écrit aux membres pour leur demander d'envisager de faire partie d'un comité. Elle a reçu plusieurs réponses. Toutefois, il reste des postes vacants au sein du Conseil et des comités.

Le juge Diner au Comité de la technologie et la juge Key au Comité d'éducation publique sur l'accès à la justice

Motion d'approbation de la composition des comités et du Conseil

Appuyée par la juge Duncan

Approuvée.

Rapport de la présidente — Michele Monast

La présidente est heureuse de se réunir à nouveau en personne.

Bravo à la juge O'Brien, présidente du comité sur la gouvernance d'avoir fait de nous une organisation plus efficace et plus moderne.

La conférence Juger mieux, juger plus intelligemment 2022 se tiendra à nouveau en juillet 2023 à Québec et en juin 2024 à Calgary avec l'appui de l'INM Le Comité de la technologie participe à l'organisation de la conférence de 2023 Le nouveau Judicom est pressenti pour être dévoilé au cours de la conférence.

La présidente a écrit aux membres au sujet des avantages de l'ajustement salarial de l'IEAE d'une année sur l'autre. Il a été bien reçu.

En décembre, les juges Monast, Groves et Lynch ont rencontré trois membres du CCM et le commissaire pour discuter des changements à apporter à l'indemnité pour faux frais afin de s'assurer que les membres puissent profiter de l'augmentation de l'indemnité. Le commissaire n'a pas accepté les efforts de l'association pour demander l'inclusion des vêtements de fonction ou des services de santé, y compris les programmes de santé préventive. Les juges ont reçu de légères augmentations pour les déplacements et les bureaux à domicile. La présidente lui a demandé de revoir sa position, mais il a refusé. Le CCM a également décidé de ne pas « se prononcer sur cette question ». L'association devrait envisager d'autres mesures.

La Présidente a demandé au comité sur la rémunération de revoir la rémunération des juges à la retraite et l'indexation de leur pension.

De nombreux membres ont profité de la période ouverte pour s'inscrire au régime d'assurance complémentaire. La prime n'a pas été augmentée.

Le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les juges en ce qui concerne le processus de conduite, a été déposé en février 2022 et renvoyé à la Commission parlementaire de la justice. L'Association soutient le nouveau projet de loi. Il est maintenant devant le comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes. Il n'a pas encore été adopté.

L'Association a renvoyé au Comité de réflexion la réponse du CCM sur la proposition de l'Association relative aux mandats à durée limitée. Nous avons reçu l'accord du CCM afin de partager la résolution et les questions du CCM avec les membres. Le comité de réflexion a reçu de nombreux commentaires de la part des membres.

Les états financiers démontrent que l'association est financièrement stable, mais il nous faut augmenter le nombre de nos membres. Nous aurons des dépenses plus importantes au cours des deux prochaines années parce que nous approchons d'une autre Commission Quad.

Le comité sur l'indépendance judiciaire examine la question de la réduction apparente des ressources mises à la disposition des juges.

L'association prépare une conférence sur l'indépendance judiciaire avec l'INM et l'ABC. Un financement a été demandé au CCM.

Les délégués à l'UIM et au CMJA ont été sélectionnés. Le nombre de demandes correspondait au nombre de places de délégués mises à disposition par le CJC. Les délégués au CMJA sont le juge Leitch, président de la CMJA, les juges Groves et Mew. Les délégués à l'UIM sont les juges Monast et Lynch, en tant que présidente sortante et présidente de l'association; les juges Jacques, Granosik et Conlan et Goodbridge .

Le Conseil du Trésor du Québec envisage de reclasser le personnel des tribunaux. La présidente a écrit une lettre aux juges en chef des tribunaux, exprimant son inquiétude quant à l'incompréhension du département sur le fonctionnement des tribunaux, qui a été divulguée aux médias.

La juge Gagné a fait part d'un litige entre la Cour du Québec et le ministère après que la juge en chef a modifié le nombre de jours de séance des juges de la Cour du Québec. Le ministère de la Justice et les tribunaux sont parvenus à une entente à la suite d'une médiation menée par le juge retraité juge Chamberland. Discussion générale sur la mise en œuvre des indicateurs de performance dans l'entente et son incidence sur l'indépendance judiciaire.

Comité sur la gouvernance — Kate O'Brien

Un rapport écrit a été distribué. La commission a travaillé à l'élaboration de politiques pour l'association, notamment une nouvelle politique de mise en œuvre et de révision des politiques ainsi qu'une politique d'investissement modifiée. Pour donner suite à une recommandation de la dernière réunion du conseil d'administration, un sous-comité a été formé pour réviser la politique d'investissement. Aucune modification de la politique 2019 n'a été recommandée par le sous-comité composé des juges Conlan, Groves et Granosik. Le Comité ajoutera un libellé pour le rendre cohérent avec le nouveau modèle de mandat.

La juge Gagné a remis en question la limite de 40 % d'actions, qui n'est pas conforme à l'exigence de prudence en matière d'investissement. Le juge Conlan répond que les conseillers de BMO ont indiqué au sous-comité que la limite était normale et que nous pouvons donc nous permettre d'être moins restrictifs. Nous sommes présentement à 10 ou 20 % d'actions. La croissance de nos parts sera plus rapide, de sorte que, sans investissement supplémentaire, les actions augmenteront naturellement.

Le juge Edmond demande comment le gain non réalisé sur les investissements était lié à la politique. Le juge Conlan a répondu que la perte enregistrée n'est pas une perte réelle, car les investissements n'ont pas été vendus.

Motion d'approbation par la juge O'Brien

Appuyée par le juge Groves

Approuvée.

La juge Monast suggère quelques modifications : le retrait des commentaires en rouge du mandat des comités sur la rémunération, l'indépendance judiciaire et de la technologie; dans le mandat du Comité sur la gouvernance, changer le nom a comité sur la conduite et remplacer magistrature pour juges; dans la 7(d), changer « des plaintes du public déposées contre des juges » pour les plaintes rendues publiques.

Motion d'approbation du Mandat des comités sur la rémunération, l'indépendance judiciaire et de la technologie, par la juge O'Brien

Appuyée par le juge Groves

Approuvée.

La juge O'Brien précise que le comité travaillait sur le mandat des comités restants et sur les procédures de sélection des représentants du Conseil et du Bureau afin de mieux définir leurs rôles.

Comité de la technologie

Un rapport écrit a été distribué.

La juge Lynch explique le nouveau Judicom, qui sera basé sur l'infonuage (cloud). Le logiciel s'appuiera sur la plateforme Outlook, avec le support du programme Outlook 365. Il sera sur la plateforme Outlook, avec le soutien d'Outlook 365. Il sera assuré par les services partagés.

La juge Lynch explique le nouveau Judicom, qui sera basé sur l'infonuage (cloud). Il s'appuiera sur la plateforme Outlook, soutenue par le programme Outlook 365. Les membres ne seront plus à court de données car le système est basé sur le cloud. Il sera sécurisé par les services partagés.

[Confidentiel : Actuellement, Judicom dispose d'une licence couvrant tous les juges pour un coût de 40 000 \$. Le nouveau système nécessitera une licence de 500 \$ pour chaque utilisateur. Cela exclura probablement le paiement par le Commissaire des utilisateurs qui ne sont pas des juges réguliers ou surnuméraires, tels que les juges des cours provinciales, les assistants administratifs et les juges à la retraite, et ils pourraient perdre l'accès.

Le juge Groves note que nous pouvons utiliser notre portail pour communiquer avec les juges à la retraite.

Services aux membres et du bien-être

Un rapport écrit a été distribué.

Le juge Davidson indique que la majorité des questions qu'il reçoit des membres concerne la couverture d'assurance pour les lunettes et les appareils auditifs. Les membres ne savent pas qu'ils peuvent utiliser leurs indemnités pour faux frais

Monast J. fait remarquer que nous devons mieux communiquer avec nos membres sur ce qui est disponible dans le cadre de l'assurance de base et de l'assurance complémentaire, ainsi que sur l'allocation. Nous pourrions demander à Brenda Brown de nous expliquer. Certains juges croient que leur prime d'assurance complémentaire est payée par leurs cotisations à l'ACJCS.

La juge Duncan note que le juge Branch a fait circuler parmi les juges de la C.-B. ce qu'il a demandé au titre de l'indemnité pour faux frais. Elle lui demandera de faire circuler ce document parmi les directeurs.

Comité sur la gouvernance – Mona Lynch

Un rapport écrit a été distribué.

Le projet de loi C-9 est actuellement devant le comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat, qui a entendu de nombreux témoins. Un sénateur semble bloqué sur une disposition prévoyant la suspension sans salaire en cas de plainte. Les experts universitaires ont demandé la nomination de représentants non-juristes à toutes les étapes de la procédure disciplinaire. Des préoccupations ont été exprimées quant à la façon dont le plaignant est informé du rejet d'une plainte. Le comité a reporté son examen détaillé de chaque disposition. Au lieu de cela, ils ont invité le registraire des plaintes à discuter de la procédure du Conseil judiciaire de l'Ontario pour la suspension des juges sans salaire. Ils ont invité le ministre à revenir pour discuter de ces questions.

En ce qui concerne les plaintes relatives à l'affaire Dugré, la recommandation de révocation du CCM est en cours d'examen par la Cour d'appel fédérale.

Dans le cas de la plainte déposée contre Brown, la procédure se trouve au stade du comité d'examen. Cette étape comprend un juge puîné.

Comité de réflexion sur les mandats à durée limitée – Clay Conlan

Un rapport écrit a été distribué.

Le juge Conlan explique que l'ACJS est saisie de cette question depuis quatre ans. Les membres ont donné au Conseil le mandat de poursuivre les mandats à durée limitée, lors de l'AGA d'août 2019, après avoir reçu un rapport du comité de réflexion recommandant des mandats à durée limitée de sept et cinq ans pour les juges en chef et les juges en chef adjoints, respectivement. Le CCM a adopté sa propre résolution en avril 2022, c'est-à-dire trois ans plus tard, recommandant 24 mois de réflexion après que le juge en chef ou le juge en chef adjoint a exercé ses fonctions pendant dix ans. La résolution recommande une mesure, mais elle n'est pas obligatoire. La résolution du CCM incluait le juge en chef de la CSC et ne faisait aucune distinction entre les juges en chef et les juges en chef adjoint.

Le Conseil a demandé au Comité de réflexion de revoir la résolution du CCM. Ils l'ont fait et n'ont pas été convaincus de modifier leur recommandation. Le Comité a reçu des commentaires de la part de membres soutenant fermement la limitation du nombre de mandats. Le Comité recommande au CSCJA de rester vigilant sur la question de la durée des mandats, mais il a décidé de ne pas recommander d'étapes ultérieures.

Le juge Edmond se dit très impressionné par le travail du Comité. Il a relevé une erreur dans le rapport concernant la Cour provinciale du Manitoba. Le juge en chef à un mandat à durée limitée. Il a demandé si une limite de 10 ans pouvait être envisagée, puisque son expérience au Manitoba montre que 5 ou 7 ans ne permettent pas de mener à bien des projets importants, tels que la refonte du règlement de la Cour.

Le juge Groves remercie également le Comité pour les services exceptionnels qu'il a rendus aux juges du Canada. La résolution du CCM est probablement un compromis avec les tenants de la ligne dure au sein du CCM. Il a suggéré que l'Association suive la situation pendant un an pour voir si la composition du CCM change et si les juges en chef suivent leur résolution. Les juges en chefs de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de la Saskatchewan sont partis avant qu'il ne soit nécessaire de le faire, probablement en conformité avec la résolution.

Le juge Conlan recommande de distribuer le rapport du Comité aux membres, à des fins de transparence et pour montrer que l'Association agit sur cette question.

La juge Lynch a convenu que nous n'obtiendrions pas une réponse différente si nous retournions immédiatement au CCM et que nous ne parviendrions pas à approcher le ministre de manière unilatérale. Il est à noter qu'il est plus coûteux pour le gouvernement de remplacer les juges en chef plus souvent.

La juge Gagné note qu'au Québec, il existe à la fois un juge en chef adjoint et un juge en chef associé. Le juge en chef adjoint occupe une position supérieure. Il est important de préciser que la recommandation pour les juges en chef adjoints comprend à la fois le juge en chef adjoint et le juge en chef associé.

Le juge Conlan répond que le Comité n'a pas fait de distinction dans son deuxième rapport mais a reconnu les deux positions dans son premier rapport. Quoi qu'il en soit, le Comité n'a pas recommandé de traiter différemment les deux postes.

La juge Monast indique qu'il pourrait y avoir un changement dans la culture du CCM afin d'inclure une forme de limitation de la durée du mandat. Par exemple, la juge en chef du Québec a annoncé qu'elle ne demeurerait en fonction que pendant sept ans.

Le juge Davidson a soutenu le fait de ne pas retourner immédiatement au CCM et de faire circuler le rapport afin de poursuivre le dialogue entre les membres.

La juge Chappell convient que nous devrions partager le rapport et demande si le rapport pouvait être mis sur notre site web.

La juge McMurtry note que c'est l'ACJCS, et non le CCM, qui a communiqué avec les juges à chaque étape du processus.

Le juge Granosik demande : "Quelles sont nos options ?"

Le juge Groves répond que nos options sont de retourner devant le CCM ou d'aller de notre propre chef voir le ministre. L'envoi du rapport est également possible. Il recommande à la Présidente de faire circuler le rapport. Cela montrera que l'association ne considère pas la question comme étant close.

La juge Monast accepte que le rapport soit envoyé à nos membres. Elle a noté que Bell CJ de la Cour d'appel martiale a expressément abordé la question des mandats à durée limitée dans sa lettre de démission, affirmant qu'il la soutenait fermement. Il a dressé une liste des réalisations accomplies au cours de son mandat, conformément à la résolution du CCM.

La juge Monast estime que nous devrions transmettre le rapport du Comité au CCM avant de le faire circuler parmi les membres. Elle précise que les médias sont intéressés par le rapport, mais que nous ne devrions pas le leur envoyer pour l'instant.

La juge Lynch J se dit préoccupée par le fait que le rapport soit envoyé sans que l'on en dise plus sur ce que nous allons faire à ce sujet.

Proposé par le juge Conlan et appuyé par la juge Quigg :

Sous réserve d'une clarification par le Comité de réflexion sur la question du poste de juge en chef associé principal au Québec et, le cas échéant, au Manitoba, que le dernier rapport du Comité de réflexion soit communiqué en premier lieu au Conseil canadien de la magistrature et, dans un très bref délai, à tous les membres de l'ACJCS.

Approuvée

Comité sur la rémunération/Quadcomm – Ward Branch

Le juge Branch accepte de partager ses formulaires de demande d'indemnités des faux frais afin d'entamer la discussion sur ce qui peut être demandé.

L'IEAE était de 3,1, nettement inférieur à celui de l'année dernière. Il est plus bas cette année en raison des licenciements de salariés de niveau inférieur pendant la période de COVID, ce qui a entraîné une augmentation du salaire moyen. Ces salariés ont été réembauchés, ce qui a eu pour effet de faire baisser le salaire moyen. À long terme, nous obtenons de meilleurs résultats avec l'IEAE qu'avec l'IPC.

Le comité de rémunération s'efforce de trouver les données demandées par la dernière Commission Quad. L'ARC ne s'est pas montrée coopérative jusqu'à présent, bien que son conseil ait été impliqué, ce qui devrait renforcer sa volonté de partager les données sur les revenus.

Nous recherchons des données provenant de grandes entreprises de Terre-Neuve-et-Labrador et du Manitoba. Le Comité cherche à retrouver un rapport de comptabilité qui aurait été partagé par certaines grandes entreprises sur les revenus des grands cabinets d'associés.

La dernière Commission Quad avait demandé des renseignements sur les revenus préalables à la nomination, ce à quoi l'ACJCS s'oppose. Nous leur demandons de se rétracter parce qu'ils n'ont pas été saisis de la question et que c'est le revenu de ceux qui n'ont pas présenté de demande qui est important. Nous avons déposé une demande officielle auprès de la Commission Quad. Après la réponse du gouvernement, la Commission Quad décidera s'il retirera la demande.

Les frais juridiques que nous avons encourus pour trouver ces données devraient être compensés puisque la question des revenus avant nomination a clairement montré que nous faisons ce travail en réponse à la dernière Commission Quad.

Le Comité des rémunérations étudie la possibilité que la rente d'un juge à la retraite soit influencée par la date de son départ à la retraite, une question soulevée par le juge à la retraite Chamberland.

Le Comité espère pouvoir fournir l'ensemble de données à nos experts d'ici septembre 2023.

Le calendrier prévu pour la prochaine Commission Quad est le suivant :

Février 2024 : réunion de lancement avec les représentants du gouvernement fédéral

Le 1 juin 2024 : Nomination des commissaires et début de l'enquête

Automne 2024 : audience

Mars 2025 : publication du rapport Commission Quad

Juillet 2025 : réponse au rapport

Rapport du trésorier– Clay Conlan

Les états financiers ont été distribués.

Nous sommes satisfaits de notre nouvel auditeur, Vaive and Associates.

Les actifs nets ont augmenté par rapport à 2021 parce que nos dépenses sont en baisse, principalement parce que nous n'avons pas eu de dépenses de Commission Quad ou de réunion en 2022. Toutefois, nos dépenses liées aux réunions sont en hausse par rapport à 2021, car nous sommes revenus à des réunions présentielles.

Prosure commandite notre annuaire.

Nous avons remboursé à Mme Eidsvik, juge à la retraite, sa participation à la réunion de l'ICAJ à Tel Aviv puisqu'elle venait de prendre sa retraite et qu'elle était déléguée de longue date et vice-présidente d'un groupe d'étude. Nous avons également payé des cotisations à l'ICAJ au nom de nos membres, car il s'agit d'une association d'associations de juges.

Les dépenses de l'ancien Comité de planification ont été élevées en 2022 en raison d'une réunion spéciale sur la gouvernance et de services d'experts.

En novembre 2022, nous avons reçu un remboursement de 655 000 \$ pour nos dépenses au cours de la dernière Commission Quad.

Madame Lockhart explique que les fonds à usage restreint sont un remboursement des primes que nous avons investies afin de les utiliser pour subventionner les primes à l'avenir.

Le juge Davidson demande si nous devrions avoir une politique qui explique les restrictions sur ces fonds.

La juge Monast propose que cette question soit renvoyée au comité des membres.

Le juge Edmond indique qu'elle figure dans la politique d'investissement. Nous pourrions expliquer les fonds dans ce document.

Le juge Groves dit que la politique d'investissement explique notre stratégie en ce qui concerne tous les fonds, y compris les fonds à usage restreint. Il n'expliquerait pas pourquoi ces fonds ont été créés et à quoi ils sont destinés.

Le juge Conlan note que Brenda Brown a déclaré lors d'une réunion précédente du Conseil d'administration qu'il existe une lettre rédigée par Feldman JA sur l'utilisation des fonds à usage restreint.

Madame Lockhart indique que l'utilisation des fonds à usage restreint pourrait être détaillée dans la politique financière, au point 6. Le comité de gouvernance devrait le diriger.

[Les juges Groves et Conlan sont d'accord et la discussion passe à un autre sujet.]

Le juge Davidson demande pourquoi nous continuons de produire un répertoire écrit.

Le juge Conlan répond que la question avait été abordée par la commission des adhésions et que, comme il s'agit de la seule chose tangible que les membres reçoivent, la commission avait décidé de continuer de produire l'annuaire et de l'améliorer en y ajoutant les adresses courriel.

La juge Monast indique que certains membres n'utilisent pas le site web.

La juge Lynch remarque que l'annuaire contenait auparavant les noms des conjoints.

La juge Chappell suggère l'embauche d'un étudiant pour l'été afin de maintenir à jour la version en ligne de l'annuaire.

L'ébauche des états financiers vérifiés proposé par le juge Conlan . Appuyée par la juge Lynch .

Approuvée.

Un rapport écrit a été distribué - Kent Davidson.

Un rapport écrit a été distribué

Le Comité est préoccupé par les effets de la diminution des ressources des gouvernements provinciaux sur l'indépendance judiciaire. Nous prévoyons une enquête auprès des membres sur les services qu'ils reçoivent, sur la diminution des ressources disponibles et sur l'impact de cette situation sur le travail des juges. Le sondage devrait prendre 15 minutes à compléter. Certains membres seront invités à participer à des entretiens plus longs afin de contribuer à l'élaboration des questions de ce sondage. Nous estimons le coût à 15-20 000 \$, selon le devis d'une entreprise appelée Portage.

Nous souhaitons procéder à une analyse financière des budgets des différents gouvernements pour voir si les ressources ont diminué. Lorsque nous disposerons des résultats de l'enquête et de l'analyse financière, nous demanderons un avis juridique sur l'obligation constitutionnelle des gouvernements de financer un système judiciaire indépendant.

Le juge Groves demande si un budget est prévu pour couvrir les travaux du Comité.

La juge Monast indique que nous ne disposons pas du prix du sondage en français.

Madame Lockhart a indiqué que nous ferons la traduction en interne. Nous avons des fonds disponibles dans le budget provenant d'autres secteurs pour couvrir les coûts.

**Le juge Groves propose d'attribuer 15 000 dollars au Comité d'indépendance judiciaire pour lui permettre de mener à bien le sondage qu'il a prévu d'effectuer. Appuyée par la juge Monast.
Approuvée.**

La juge Lynch demande au Comité d'envisager de formuler une recommandation sur la prolifération de la législation prévoyant des exigences en matière de formation judiciaire, comme dans le cas de la loi de Keira, projet de loi C 233, qui exige une formation judiciaire en matière de violence domestique.

La juge Monast demande au Comité de faire le suivi des travaux de la Commission sur les erreurs judiciaires. Le projet de loi C-40 a été rédigé et nous devrions l'examiner.

Éducation publique sur l'accès à la justice - Kathleen Quigg

Le comité a organisé un programme pour la journée du droit avec l'ABC, jumelant des juges avec des écoles secondaires pour parler de l'indépendance judiciaire. Nous avons traité 39 demandes d'enseignants et 36 juges ont participé. Nous lancerons le programme plus tôt l'année prochaine.

Nous suivrons les travaux de la table ronde nationale sur l'accès à la justice afin de voir ce qu'elle fait. Nous allons préparer un autre bulletin d'information sur l'accès à la justice.

Un projet de forum sur l'indépendance judiciaire est prévu, comme l'a indiqué la juge Monast dans son rapport. L'ICAJ demande un financement au CCM.

Programme de consultation pour la magistrature

Il n'y a pas de rapport. Un rapport sera présenté lors de l'AGA.

Relations judiciaires internationales - Denis Jacques

Un rapport écrit a été distribué et résumé dans le rapport de la Présidente.

Autres

- a) Tarifs applicables aux avocats représentant les juges dans les causes de responsabilité civile :

Cette question a déjà été abordée avec le commissaire.

- b) Indemnité pour faux frais : dépenses admissibles

Le juge Groves fait le point sur l'historique des négociations avec le bureau du commissaire sur l'indemnité pour faux frais. En 2010, le Commissaire Brooks a modifié unilatéralement l'indemnité de manière significative, c'est-à-dire qu'il a supprimé de ladite indemnité les vêtements de travail, les prothèses auditives, les lunettes, les régimes d'assurance maladie et les bureaux à domicile. Le Conseil a décidé de ne pas agir.

Vers la fin de l'année 2022, Groves, les juges Monast et Lynch ont consulté les membres au sujet de l'indemnité et ont rencontré le Commissaire ainsi que trois membres de la CCM. Les représentants du CCM et l'ACJCS étaient d'accord sur la plupart des points, mais le Commissaire n'a procédé qu'à des ajustements mineurs de l'indemnité.

Le juge Groves fait référence à la décision rendue dans l'affaire *Ferguson c. Canada* (1982) 140 DLR 3d 542, dans laquelle la Cour a déclaré ce qui suit au sujet de l'indemnité pour faux frais : *"the decision as to what to claim must be the subjective decision of each individual judge"*. Traduction: la décision sur ce qu'il convient de réclamer doit être la décision subjective de chaque juge individuellement.

**Le juge Groves propose de charger l'exécutif d'étudier la possibilité de retenir les services d'un conseiller juridique afin d'obtenir des conseils sur l'utilisation de l'indemnité pour faux frais et sur les paramètres de l'autorité du bureau du commissaire en ce qui concerne l'approbation des dépenses.
Appuyé par la juge Monast**

Aprouvée.



La juge Lynch fait remarquer qu'il fallait que le dossier soit bien ficelé pour pouvoir aller de l'avant.
Discussion générale sur l'application irrégulière de l'indemnité par le Commissariat.
Le juge Monast s'attend à ce que le Commissaire dispose d'un avis juridique sur son autorité.

Ajournement

Ajournement proposé par la juge Lynch, appuyé par le juge Tholl. Approuvée

Procès-verbal approuvé le 18 novembre 2023